

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal Du 28 septembre 2022

Ville de
CYSOING
Nomenclature

3.1



2022/066

L'an deux mille vingt-deux le 28 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 21 septembre 2022 laquelle convocation a été affichée et publiée, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Étaient présent(e)s : DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, BOGAERD Eric, MINET Denise, LUCHIER Catherine, DESMARESCAUX Martine, CARPENTIER Guy, PRZEPIORKA Anne-Marie, LEPERS Isabelle, VIAU Gaele, LESY Denis, MINET Frédéric, FREMAUX Céline, POUILLART Laurent, ROBIL Raphael, SILVESTRI Antoine, FIQUET Alain, LEQUIEN Valéry, LEFEBVRE Ludovic

Étaient absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s : DEVILDER Marin (pouvoir DUMORTIER Benjamin), THOREL Mireille (pouvoir DUBOIS Marion), JANVIER Dominique (pouvoir LEQUIEN Valéry)

Etaient absents excusé : CORNE Adeline

POINT N 18 : Acquisition AH 216

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité s'inscrit dans le développement du schéma cyclable mis en place par la communauté de communes Pévèle Carembault et développe également de son côté la pratique des modes de déplacements doux par la mise en place d'une politique d'accompagnement pour l'acquisition de vélos à assistance électrique, la création de voies réservées aux vélos.

S'agissant du schéma communautaire, il est prévu cette année que la C C P C intervienne sur le secteur du petit pavé avec la création d'une voie verte en enrobé pour laquelle il est prévu la participation de la commune de Cysoing ainsi que défini dans le schéma cyclable.

Afin de permettre la mise en place de la voie verte, la nécessaire définition des espaces a mis en exergue la nécessité de prévoir l'acquisition de la parcelle AH 216 d'une contenance de 301 mètres carrés propriété actuelle de la société Match (voir plan de division joint au présent).

Son Directeur nous fait part de son accord pour le principe d'une rétrocession sur la base de l'euro symbolique par courrier du 1^{er} avril joint au présent.

Le considérant, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la rétrocession de la parcelle AH 216 d'une contenance de 301 mètres carrés au profit de la commune de Cysoing au prix de l'euro, étant précisé que l'ensemble des frais inhérents à cette opération sont supportés par la commune de Cysoing d'une part et de l'autoriser à signer tous les actes à cet effet d'autre part.

Vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,
Benjamin DUMORTIER
Signé le 01/10/2022

le Secrétaire
Nadia COURBEZ
signé le 03/10/2022

la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication